

DOSSIER CANDIDATURE

Classe à horaires aménagés

2023/2024

LYCEE L'OISELET

38300 BOURGOIN JALLIEU

Ce dispositif est encadré par une convention passée entre le Lycée l'Oiselet (établissement support) et plusieurs Clubs Sportifs du secteur de Bourgoin Jallieu.

Le CSBJ Athlétisme, le CSBJ Natation, le Football Club Bourgoin-Jallieu, le Tennis de table de Bourgoin-Jallieu

Elle s'adresse à des élèves qui sont licenciés obligatoirement dans un club signataire de la convention.

Peuvent postuler les élèves entrant en classes de secondes, premières et terminales **qui ont pour établissement de secteur le Lycée l'Oiselet (établissement qui correspond au domicile des représentants légaux)**. Ces élèves seront demi-pensionnaires ou externes. **Il n'y aura pas de places à l'Internat pour les accueillir.**

1. FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF :

M. AMMOUR, proviseur du lycée, est responsable de sa mise en œuvre. Il est relayé dans cette fonction par un **enseignant d'EPS coordonnateur du dispositif (M. BOURLIER)** et l'ensemble des **enseignants d'EPS du lycée** qui veillent au bon fonctionnement du dispositif.

2. OBJECTIFS DU DISPOSITIF

Il s'agit d'**accompagner la lycéenne ou le lycéen dans un double projet ambitieux :**

- Atteindre un niveau élevé de pratique en club.
- Poursuivre ses études jusqu'au Baccalauréat pour obtenir une orientation choisie.

Deux objectifs se distinguent et se complètent :

→ Permettre à des sportifs motivés, ayant un potentiel de développement, de se perfectionner par des entraînements réguliers, avec un encadrement qualifié, tout en réussissant leurs études au lycée.

→ S'inscrire dans un projet collectif compétitif fédérateur pour représenter le lycée au plus haut niveau dans les compétitions organisées par l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

Votre enfant pourra également s'y exercer à la prise de responsabilité dans des rôles d'arbitrage, d'aide à la formation à l'arbitrage et d'organisation d'évènements sportifs (table de marque, responsable de terrain...) : des temps forts pour goûter progressivement à l'encadrement sportif...

3. ORGANISATION DU DISPOSITIF :

Fréquence et charge d'entraînement :

En plus de sa pratique en entraînement et en compétition au sein du club, votre enfant bénéficiera sur les créneaux scolaires et UNSS de plusieurs heures d'entraînement.

→ 2h d'entraînement le lundi soir (16h-18h emploi du temps aménagé) : OBLIGATOIRE

→ 3h d'entraînement le mercredi après-midi : OBLIGATOIRE uniquement si une équipe est engagée par les professeur d'EPS en compétition UNSS

→ 1h de préparation physique le Jeudi (12h-13h ou 13h-14h) : OBLIGATOIRE

Suivi Scolaire :

La mise en place d'un dialogue régulier entre les professeurs d'EPS, le coordonnateur du dispositif (Mr BOURLIER), les professeurs principaux, la vie scolaire, les entraîneurs des clubs et l'élève permet de réguler le rythme d'entraînement en cas de difficulté scolaire, de difficulté organisationnelle ou de nécessité de repos physique.

Suivi Médical :

Les élèves inscrits au dispositif sont suivis par le médecin de leur choix.

La collaboration entre les clubs et les personnels de l'éducation nationale doit permettre un suivi attentif et prévenir tout risque excessif de fatigue ou de blessure.

Une attention particulière doit être portée à la fatigue engendrée par l'activité physique proposée.

Les professeurs d'EPS feront un suivi régulier de l'état de santé des élèves. Les clubs s'engagent à leur communiquer systématiquement des informations sur les blessures subies par les élèves lors des temps de pratique (entraînement ou compétitions). Chaque élève blessé devra fournir un certificat médical conforme à son professeur d'EPS.

Au sein du lycée l'Oiselet l'infirmerie met en place un suivi de ces élèves en étroite relation avec les enseignants d'EPS.

4. CHARTE DU DISPOSITIF :

Chaque famille et élève s'engageant dans le projet de la Classe à horaires aménagés est signataire de la Charte, rappelant les points de repère à respecter pour mener à bien son projet.

En tant qu'élève, Je m'engage à...	En tant que joueur, sportif, Je m'engage à...
<p>*respecter le règlement intérieur de l'établissement (horaires, présence, comportement)</p> <p>*organiser mon travail personnel dans la semaine</p> <p>*signaler toute difficulté persistante au professeur référent du dispositif pour un ajustement éventuel du rythme</p>	<p>*être présent à l'ensemble des entraînements</p> <p>*être à l'heure à l'ensemble des entraînements</p> <p>*signaler rapidement toute difficulté physique ou coup de fatigue pour adaptation du travail</p> <p>*adhérer à l'AS du lycée pour pouvoir le représenter lors des compétitions</p> <p>*participer aux temps forts de la vie de l'AS</p>

Le coût de l'adhésion au dispositif pour chaque élève est de **40 euros** pour l'année scolaire. Ce montant comprend la licence UNSS obligatoire pour participer aux entraînements et aux différentes compétitions et un t-shirt technique avec le logo du lycée.

IMPERATIF : Le chèque de 40 euros libellé à l'ordre de l'Association sportive du lycée l'Oiselet doit être remis le jour de la rentrée scolaire aux professeurs d'EPS

5. CONDITIONS D'ADMISSION

- Être admis en seconde dans son lycée de secteur (lycée l'Oiselet Bourgoin Jallieu), sans avoir de difficulté scolaire particulière.
- Être apte médicalement
- Présenter un « potentiel » sportif et être prêt à entrer dans le processus de formation proposé par l'encadrement du dispositif et du lycée
- Être licencié dans un club sportif partenaire

Chaque Candidat doit présenter un dossier complet. Ce dossier est à rendre au club sportif dans lequel le candidat sera licencié en 2023-2024

Pièces à fournir :

- Fiche Présentation du candidat : Vécu sportif club ou AS + Lettre de motivation + Avis du professeur Principal et du professeur EPS + Avis de l'entraîneur (*Pages 6 et 7 du dossier*)
- Bulletins des 1^{er}, 2^{ème} trimestre et relevé de note à la moitié du 3^{ème} trimestre de l'année en cours.

Modalités de candidature. Les 4 clubs partenaires (CSBJ Athlétisme, CSBJ Natation, FCBJ, TTB) ont la responsabilité de :

- Distribuer les dossiers de candidature aux élèves / Récupérer tous les dossiers de candidature / Transmettre la totalité des dossiers de candidature au lycée l'Oiselet

Date limite de dépôt des dossiers au lycée l'Oiselet : Mercredi 31 Mai 2023.

3 POSSIBILITES POUR LES CLUBS :

*** Le dossier peut être déposé directement au lycée :**
Rue VAUCANSON, BP50403, 38301 BOURGOIN JALLIEU CEDEX

*** Le dossier peut être envoyé par courrier à l'adresse du lycée :**
Rue VAUCANSON, BP50403, 38301 BOURGOIN JALLIEU CEDEX

*** Le dossier peut être numérisé et envoyé sur la boîte mail suivante :**
ce.0380008C@ac-grenoble.fr

6. RECRUTEMENT ET ADMISSION

Suite au dépôt de votre dossier, une **commission** réunissant le Proviseur du Lycée (M.AMMOUR), le coordonnateur du dispositif (M.BOURLIER), les professeurs d'EPS référents, des professeurs principaux de seconde et un CPE statue sur votre candidature.

Sont pris en compte dans la décision, et pour chaque candidat :

- **Son niveau scolaire (résultats, appréciations) et l'attitude en classe**
- **Son niveau sportif et ses perspectives d'évolution**
- **Sa motivation (à travers la lettre de motivation)**

Cette Commission se réunira au mois de juin 2023

La liste des élèves retenus et des élèves refusés sera connue au début du mois de juillet 2023.

7. QUALITES SOUHAITEES

Nous tentons d'accompagner au mieux chaque élève tout au long de sa formation, pour l'engager à rentrer dans une démarche autonome, réfléchie, lucide et éclairée, tant sur le terrain que dans sa vie au sein de l'établissement, afin de le mener vers une gestion équilibrée de sa vie sportive et quotidienne.

Les qualités attendues sont :

- **Organisationnelles** : être capable de faire preuve d'autonomie dans son travail personnel (nous accompagnons les élèves dans cet apprentissage)
- **Sociales** : être capable de s'insérer dans un projet de formation collectif
- **Mentales** : la **transparence**, base de la confiance, est nécessaire pour fonctionner ainsi que l'**envie de réussir, de se dépasser** tant dans les études que dans le sport.

**INTEGRER la Classe à Horaires Aménagés du Lycée l'Oiselet :
C'est accepter des contraintes importantes et faire un choix ambitieux !**

Un **contrat moral** est passé avec l'élève admis en Classe à Horaires Aménagés autour de 3 axes prioritaires :

- INVESTISSEMENT SCOLAIRE
- INVESTISSEMENT SPORTIF
- ATTITUDE au sein de l'établissement et sur les terrains de sport

Si ce contrat n'est pas respecté l'élève peut être temporairement ou définitivement exclu du dispositif

8. QUELLES PERSPECTIVES APRES UNE SCOLARITE EN CLASSE A HORAIRES AMENAGES AU LYCEE L'OISELET ?

- **Dans le milieu sportif** : se donner les moyens de pratiquer au plus haut niveau à la sortie du lycée, se former à l'arbitrage, à l'organisation d'évènements sportifs si vous le souhaitez...
- **Toutes poursuites d'études** en fonction de vos choix d'orientation.

A l'issue d'une expérience réussie au sein de ce dispositif, vous pourrez en tirer bénéfice dans le milieu professionnel ou dans vos perspectives d'études, en vous donnant des arguments pour prouver :

- Une capacité à s'insérer dans un projet collectif
- Une capacité à concilier des contraintes importantes (études et entraînements), à vous organiser dans votre travail scolaire
- Une capacité à gérer le stress et des échéances importantes (compétitions, matches, tournois...)

Fiche Candidature Classe à horaires aménagés
(page 2/2, à joindre au dossier)

CHOIX D'ORIENTATION pour l'année 2023/2024

Nom : Prénom :

Candidature pour Entrée en classe de 2^{nde} :

LVA : LVB :

Avis du professeur principal (obligatoire) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avis du professeur d'EPS (obligatoire) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avis de l'entraîneur (obligatoire) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

O Pour les élèves déjà scolarisés au Lycée l'Oiselet en 2022/2023

Candidature Classe de 1^{ère} / Terminale pour 2023/2024 (Entourer la classe souhaitée) :

1^{ère} Générale - 1^{ère} STMG - 1^{ère} STI2D

Terminale Générale - Terminale STMG - Terminale STI2D